



TROPHÉE ÉMERAUDE

RÈGLEMENT DU TROPHEE

Edition 2023

THEME

Le Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude, avec le soutien du CODEP35, organise la 4^{ème} édition du Trophée Emeraude.

Ce challenge de photo sous-marine a pour thème « **Faune de la Côte d'Emeraude** » avec une sensibilité autour de **l'Emotion Animalière**. Chaque compétiteur devra rendre un ensemble de **trois photos** :

- 1 photo : Poisson
- 1 photo : faune fixe ou mobile (autre que « Poisson »)
- 1 photo : sujet « emblématique » de la Côte d'Emeraude

Chaque compétiteur est libre de réaliser ses photographies en « macro » ou « grand angle ». Le jury évaluera en une seule catégorie l'ensemble des photos.

Le Trophée suit **l'état d'esprit** de la Coupe de France Animalière et se conforme ainsi à son règlement (disponible sur le site de la CNPV imagesub.ffessm.fr).

LA PLONGÉE

Les compétiteurs s'engagent à respecter les règles de sécurité applicables à la plongée à l'air (Code du Sport, réglementation de la FFESSM ... en vigueur à la date de la compétition) ; les prérogatives concernant leur niveau de plongée, et les consignes du directeur de plongée. La plongée aux mélanges ne sera autorisée que si l'organisation permet de répondre aux exigences du code du sport. Dans ce cas, les compétiteurs en seront informés dès que possible.

La durée de la plongée est limitée à **60 minutes** (durée max entre la première immersion et le dernier retour en surface, paliers inclus). L'organisation se réserve le droit de modifier cette durée, en fonction des conditions de sécurité. Les compétiteurs peuvent ressortir de l'eau et remonter sur le bateau autant de fois qu'ils veulent (paliers terminés). Ils ne disposent que de leur propre bouteille (une seule par compétiteur). En cas de dépassement du temps de plongée, suppression aléatoire de photos pour la sélection : 2 photos éliminées par l'organisation par minute de dépassement de temps.

Les compétiteurs évoluent obligatoirement et à tout moment en palanquée de deux plongeurs (un photographe et un accompagnateur ou deux photographes ; les concurrents esseulés seront regroupés

en palanquée de deux). A leur retour à bord, ils communiquent leurs paramètres de plongée au directeur de plongée ou à la personne désignée par l'organisation. Tout refus de communiquer ces paramètres, ou des paramètres non conformes aux prérogatives pourront entraîner une disqualification des deux compétiteurs.

JURY, CRITÈRES DE NOTATION

Le jury est composé de photographes et biologistes dans le respect du règlement de la Coupe de France Animalière.

Il note les séries de photographies, établit le classement, et attribue les prix spéciaux.

Le jury notera les images en fonction :

- des qualités techniques et artistiques
- de la rareté et la difficulté d'approche du sujet
- de la diversité des sujets photographiés
- le respect des thèmes imposés

Le jury décernera les prix suivants :

- Coup de Cœur Poisson
- Coup de Cœur faune fixe ou mobile
- Coup de Cœur sujet emblématique de la Côte d'Emeraude

Un classement général sera également réalisé, issu de l'ensemble des 3 photos choisies par chaque compétiteur.

Les délibérations du jury sont sans appel.

COMPÉTITEUR

Tout compétiteur souhaitant prendre part à la compétition, devra justifier au plus tard le jour de la compétition (mais dès que possible et de préférence dès son inscription), des éléments suivants :

- licence FFESSM 2023
- Assurance individuelle (à minima Loisir 1)
- Plongeur autonome (Niveau 2 minimum)
- Âge minimum 18 ans
- certificat médical CACI en cours de validité à la date de la compétition.

En l'absence d'un ou plusieurs de ces éléments, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation du compétiteur.

Le nombre de compétiteurs est limité à **18 plongeurs maximum** pour des raisons de capacité d'accueil et de sécurité. Les inscriptions sont enregistrées par ordre chronologique. En cas de dépassement du nombre maximal de compétiteurs, les derniers inscrits seront tenus informés de leur placement sur liste d'attente en attendant d'éventuels désistements.

PROTOCOLE NUMÉRIQUE

APPAREILS ET CAISSONS

Sont autorisés à bord des embarcations la présence, par compétiteur d'un seul boîtier, un seul caisson photo et une seule carte mémoire (présente dans le boîtier et formatée). Le nombre total de **prises de vues est limité à 100**. L'ensemble des cartes doit être systématiquement remis au commissaire à l'issue de la plongée de compétition.

CARTE MÉMOIRE

En début de compétition, chaque compétiteur présentera au contrôle, lors de son enregistrement, la ou les cartes mémoire qu'il compte utiliser pendant la compétition. Elles devront être vierges et formatées devant le commissaire, elles seront marquées par l'organisateur.

La première image sera la photo d'identification choisie par l'organisation. L'absence de cette photo d'identification, peut justifier l'élimination de la carte pour la manche.

Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé mais seul le jpg sera pris en compte dans la compétition. Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées. **Aucun effacement d'images n'est autorisé**, les numéros de vues doivent se suivre impérativement. Aucune manipulation d'images n'est autorisée après la fin de la manche. Autorisation d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers ; ces manipulations peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, mais dans la limite du temps de la compétition, exception faite du recadrage qui lui est interdit (vérification lors de l'enregistrement des cartes).

Rappel : Le nombre total de prises de vues est fixé à 100.

MATÉRIEL

Le compétiteur devra avoir en sa possession :

- Son matériel de prise de vue ainsi que tous les accessoires lui permettant la prise de vue.
- Son matériel informatique pour réaliser sa sélection à l'issue de la séance de prise de vues. Le matériel informatique est interdit sur le bateau.
- Son matériel de plongée avec bloc en conformité avec la réglementation en vigueur (ré-épreuve, inspection visuelle ...).

Les recycleurs sont interdits.

Le prêt de bloc doivent impérativement rester à la marge et doivent se faire via le formulaire d'inscription. L'organisation ne peut assurer que les demandes soient honorées et vous en informera au plus tôt. Le prêt de bloc sera facturé de 5 € à l'unité, le jour du Trophée.

CHOIX DES PHOTOS

Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation. Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour sélection. Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque compétiteur apporte son ordinateur et fait sa sélection. La durée est limitée à 40 minutes. Toute post-production sur ordinateur est interdite.

Il présente à l'organisateur la liste des fichiers sélectionnés en précisant l'orientation (verticale ou horizontale) et le cas échéant l'inversion de l'image (miroir droite ou gauche). L'organisateur prélève donc sur son propre disque les trois fichiers sélectionnés et effectue lui-même ces seules modifications autorisées en présence et sous contrôle du compétiteur. Les images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées.